

Droit budgétaire

Par **splash**, le **13/09/2007** à **16:43**

n'ayant pas trouvé où ce droit se situe sur le forum je poste cela ici... au pire vous le déplacerez! (merci d'avance au cas où...)

Alors je voudrais savoir qu'est ce que l'on fait en droit budgétaire en deuxième année? déjà je n'aime pas du tout l'économie de 1ère (qui a mon goût ne sert strictement à rien!!) et j'ai peur que cela soit un peu pareil!
merci

Par **mathou**, le **13/09/2007** à **17:43**

Je te rassure, ça n'a rien à voir avec l'économie de première année lol Image not found or type unknown

Le droit budgétaire ou droit des finances publiques concerne le budget de l'Etat.

Pour faire simple, tu as :

- le droit constitutionnel, qui explique le fonctionnement des institutions
- le droit administratif, qui concerne les actes administratifs et leur régime donc l'intervention de l'Etat et les rapports entre l'Etat et les administrés
- le droit budgétaire, qui donne les règles du budget de l'Etat
- le droit fiscal, qui s'occupe du recouvrement des impôts, lesquels alimentent en partie le budget

Donc tu vas voir les lois de finance, ceux qui décident du budget de l'Etat, quand, comment il est autorisé, modifié... C'est intéressant de savoir ça, mais ça peut être rébarbatif pour certains.

Je délance dans la section correspondante Image not found or type unknown

Par **splash**, le **13/09/2007** à **19:37**

merci beaucoup!ca me rassure un peu!